DRM203 - Contrats de délégation de maîtrise d'ouvrage

Mis à jour le 23-02-2026

Code : DRM203

Unité d'enseignement de type cours

3 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **30 heures**

Responsabilité nationale : EPN14 - Droit et immobilier / Gilles GODFRIN

Contact national :

EPN 14 - ICH Master

2 rue Conté
75003 Paris

par_ich.master@lecnam.net

Présentation

Objectifs pédagogiques

Connaître en détail les contrats spéciaux permettant au maître d'ouvrage de confier à un tiers le suivi et le contrôle de la conception et de la réalisation d'opérations de construction (contrat de promotion immobilière, contrat de construction de maison individuelle, contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée…).

Compétences

Monter et réaliser des opérations de promotion immobilière.

Programme

Contenu

Délégation de maîtrise d'ouvrage avec mandat

- Le contrat de maitrise d'ouvrage déléguée (MOD)
- Le contrat de promotion immobilière (CPI) : régime général (secteur libre)
- Le contrat de promotion immobilière (CPI) : régime particulier (secteur protégé)
- La délégation de maitrise d'ouvrage publique (MOP)

Délégation de maîtrise d'ouvrage sans mandat

- Le contrat de construction de maisons individuelles (CCMI) avec fourniture de plans
- Le contrat de construction de maisons individuelles (CCMI) sans fourniture de plans
- Le contrat de conducteur d'opération (droit public)
- Le contrat d'assistance à la maitrise d'ouvrage (droit public)

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

Épreuve écrite de mise en situation professionnelle, d'une durée de 2 à 3 heures.

La validation de l'UE nécessite en principe une note de 10/20.

Toutefois, dans le cadre de la préparation du master Droit de l'immobilier de l'ICH, une compensation des notes est opérée entre les UE d'un même bloc de compétences. Les notes inférieures à 8/20 ne sont cependant pas compensables. Pour appliquer la compensation, les UE de 3 crédits sont affectées d'un coefficient 1, les UE de 6 ou 8 crédits d'un coefficient 2.